

Infos SST

ENTREPRISES

Juin 2022



AGENDA 2022

◆ 14 août

Finale Nationale des chiens de conduite sur bovins : à Chapuzac (43)

◆ 7 et 8 septembre

Congrès Fédération Nationale Ovine : au Puy-en-Velay (43)

◆ 4 au 7 octobre

Sommet de l'élevage : Grande Halle à Clermont-Ferrand (63)

CONTACTEZ-NOUS !

SANTÉ SÉCURITÉ AU TRAVAIL DE LA MSA AUVERGNE :

◆ ALLIER : 04 70 35 36 91

◆ CANTAL : 04 71 64 41 85

◆ HAUTE-LOIRE : 04 71 07 15 07

◆ PUY-DE-DÔME : 04 73 43 76 54

Prévention

LES RISQUES SILOS ET CO₂

Les silos de stockage sont indispensables au fonctionnement d'une exploitation agricole avec des animaux. Dans nos exploitations auvergnates, ils existent sous différentes formes, les plus courants sont :

- Les silos tour principalement pour le stockage du grain et des concentrés,
- Les silos couloir ou silos taupe pour l'ensilage,
- Les silos boudin pour l'ensilage...

La fermentation

Le stockage en silo, quelle que soit la matière stockée peut être dangereux en raison des procédés de fermentation qui peuvent survenir en présence d'humidité... Le procédé de production de l'ensilage consomme l'oxygène et produit des gaz asphyxiants et toxiques durant toute la période de fermentation. Cependant, celle-ci est obligatoire pour la bonne conservation.

Les gaz asphyxiants et toxiques générés par le processus sont les **oxydes d'azote** (NOx) dont le monoxyde d'azote (NO) et le dioxyde d'azote (NO₂), le **dioxyde de carbone** (CO₂), le sulfure d'hydrogène (H₂S) notamment lors d'ensilage de maïs, et de pois... et ce dès les premières heures après l'ajout d'ensilage dans un silo.

Attention : L'absence d'oxygène ou l'inhalation d'un gaz toxique peut causer une perte de conscience, une détresse respiratoire grave et des dommages permanents aux poumons. Elle peut même causer rapidement la mort.

À savoir : Le gaz d'ensilage est produit presque immédiatement après le remplissage d'un silo. **Le danger est plus grand dans les 12 à 60 heures** qui suivent le remplissage, puis les risques diminuent pendant 4 à 6 semaines, lorsque l'ensilage a terminé sa fermentation.

Les mesures de prévention :

Puisque la présence de gaz d'ensilage est difficile à prédire, la prudence est toujours de mise après la récolte.

- L'aération avant toute entrée dans un espace clos où potentiellement il y a eu des fermentations est nécessaire.

Attention : Certains gaz de fermentation sont plus lourds que l'air et ont tendance à s'accumuler dans les points bas (par exemple dans les silos tours au bas des élévateurs à godets). Une ventilation mécanique est donc la meilleure solution à condition qu'elle soit bien dimensionnée par rapport au volume.

- Ventiler aussi la salle de préparation des aliments.
- Ne pas entrer dans un silo pendant la période à risque sans porter un appareil respiratoire autonome approprié.
- Placer des panneaux d'avertissement et ne jamais laisser des personnes ou des animaux s'approcher.

**ATTENTION : NE JAMAIS PÉNÉTRER
SOUS UNE BÂCHE DE SILO D'ENSILAGE,
RISQUE DE MORT**



Lorsque les interventions sont fréquentes, **des appareils de détection de gaz existent**. Ils sont soit individuels portés par l'opérateur, soit il s'agit d'installations collectives. Ils indiquent le taux de contaminant en particules par million (PPM).



Le risque santé

Le CO₂ : Le dioxyde de carbone (CO₂) est un gaz inodore et incolore produit lors des fermentations et il est 1,5 fois plus lourd que l'air. Le schéma ci-dessous présente les conséquences sur le cerveau d'une présence importante de CO₂.

Asphyxie aiguë	5 secondes	15 secondes	3 minutes	5 minutes
Résultat	Troubles	Perte de connaissance	Séquelles neurologiques	Mort cérébrale
Cerveau				

Des risques spécifiques

Les risques poussières et moisissures

La plupart des moisissures rencontrées dans les aliments sont considérées comme aérobies strictes (besoin d'oxygène pour se développer).

Cependant, certaines espèces appelées micro-aérophiles ou tolérantes au confinement, peuvent se développer sur des foin et au sein de l'ensilage où le confinement est plus important. C'est le cas particulièrement des substances toxigènes suivantes : *Byssochlamys nivea*, *Paecilomyces variotii*, *Penicillium roqueforti*, *Aspergillus fumigatus*, *Monascus purpureus*...

D'autres espèces se révèlent à la faveur d'un apport de dioxygène (O₂) lors d'un désilage ou au niveau d'un front de coupe d'ensilage.

Le développement des moisissures s'accompagne d'une modification plus ou moins importante de l'aliment, et d'une production, sous certaines conditions, de mycotoxines dangereuses pour l'homme et l'animal. Ces mycotoxines provoquent des pathologies respiratoires.

Les mesures de prévention

Durant la récolte, il faudrait éviter ou limiter l'ensemencement, par les spores de moisissures, des fourrages récoltés :

- en récoltant aussitôt que possible afin d'éviter d'exposer inutilement les plantes à des conditions climatiques automnales propices au développement fongique et à la production de mycotoxines.
- en veillant à la propreté du matériel de récolte (ensileuse,...), et des endroits de stockage (silos,...)
- en évitant l'incorporation de terre lors de la récolte grâce à l'augmentation de la hauteur de coupe et la lutte contre les nuisibles (taupes et rats taupiers).

À noter : l'augmentation de la hauteur de coupe des fourrages permet, non seulement, d'éviter d'apporter des contaminants avec la terre, mais également d'améliorer la vitesse de dessiccation.

- en nettoyant le végétal récolté (quand c'est possible) avant le séchage et l'entreposage, pour retirer les contaminants superficiels apportés par les débris de végétaux et la terre.
- en labourant juste après la moisson pour enfouir profondément dans la terre les débris de végétaux propices au développement fongique, notamment dans les cultures de maïs et de blé.

À savoir : Les pratiques culturales sont également à l'origine de certains problèmes mycotoxiques. Le mode de culture, notamment le précédent maïs montre une forte influence sur l'infestation des fusarium. Des résultats ont démontré que le travail du sol avec retournement a réduit plus de 90 % de l'infestation, ainsi que la teneur en déoxynivalénol par rapport au travail de sol minimal.

Les risques mécaniques

Des pièces en mouvement telles que les vis sans fin, les élévateurs à godets, ... des silos peuvent causer d'importantes blessures. La plupart des blessures sont des doigts, mains, bras et pieds écrasés ou amputés.

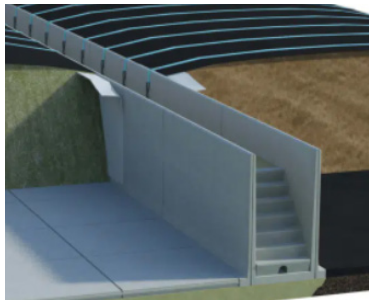
Les mesures de prévention

- Toujours mettre en arrêt votre silo et les vis avant d'entreprendre des vérifications mécaniques ou de déblocage,
- Appliquer une procédure de consignation (cadenas, écriteau...) signalant l'intervention d'une personne, et ceci avant d'entrer dans un silo pour procéder à son nettoyage et son entretien ou encore pour le nivellement de l'ensilage,
- S'assurer que les protecteurs sont en place et en bon état,
- Porter des chaussures de sécurité appropriées et des vêtements ajustés.

► Les risques de chute de hauteur

Quasiment tous les silos sont concernés hormis les silos boudins. Les actions contre les chutes de hauteur sont à prévoir dès la conception.

Il faut **anticiper** toutes les interventions (remplacement ou intervention sur moteurs, coincement trappes...) afin **de trouver les moyens de protections** collectives les plus appropriés (échelle à crinoline, escalier, plateforme d'accès...).



Pour les silos couloirs, il faut également penser au bâchage-débâchage, une solution est de prévoir des escaliers entre les silos permettant un accès sécurisé.

► **Le service SST de la MSA Auvergne peut vous accompagner et vous conseiller gratuitement dans vos projets de conception, aménagements, amélioration de l'existant...**

EN CHIFFRE Auvergne

31 accidents de « **chutes de hauteur** » sont dénombrés en moyenne **par an**, chez les salariés du secteur polyculture élevage.

► Les risques liés à la manutention

Ils concernent essentiellement les silos couloirs et taupes, en effet ils nécessitent souvent la manutention des bâches, des pneus avec des postures de travail souvent contraignantes.



Il existe cependant quelques solutions en prévention.

- **Une nouveauté pour la confection du silo** : une pince en fil rigide inoxydable pour bâche de mur de silo.
En savoir + <https://www.sommet-elevage.fr/fr/visiter/concours-sommets-dor/laureats-equipement/>
- **Privilégier les sacs boudins aux pneus**, en remplissant les sacs aux 2/3, ils seront moins lourds et plus faciles à manipuler.
- **La géomembrane permet de réduire le nombre de sacs** boudins mais attention cela nécessite un enrouleur notamment pour la fin du silo (poids important).

À noter : des membranes organiques compatibles avec la nutrition animale sont en cours de développement...

RETOUR EN IMAGES

Concours Manipulation et contention de Bovins

Pour sensibiliser les jeunes publics à la prévention, le service Santé Sécurité au Travail de la MSA Auvergne a organisé le concours inter-établissements scolaires agricoles auvergnats de manipulation et de contention des bovins, **mardi 10 mai** au lycée Louis Mallet à Saint-Flour.

10 équipes inscrites.



Après une journée chargée en épreuves et en animations : Les gagnants sont !!!!

- 1^{er} prix** : Léo OUVRIÉ - Lycée Agricole Pompidou d'Aurillac
- 2^{ème} prix** : Thomas CLAVEL - Lycée Agricole de Brioude-Bonnefont
- 3^{ème} prix** : Maëlle BONNABRY - EPL de Marmilhat
- 4** : Clément SUDRE - Lycée Agro Environnemental du Breuil-sur-Couze
- 5** : Lucie GRENAT - Lycée Agricole de Montluçon
- 6** : Kevin DUMAS - Lycée Agricole George Sand d'Yssingeaux
- 7** : Lucas BARRAT - Lycée Agricole du Bourbonnais de Moulins
- 8** : Sasha ROFFET - MFR de Gelles
- 9** : Dorian FALGON - ISVT de Vals-près-le-Puy
- 10** : Antoine BILLOU - Lycée Louis Mallet de Saint-Flour

Félicitations à tous



Conjoint-collaborateur : un statut limité à 5 ans

Depuis le 1^{er} janvier 2022, la loi limite le recours au statut de « conjoint-collaborateur » à **une durée de 5 ans**.

Au-delà de cette période, en tant que chef d'exploitation, si votre conjoint continue à participer de façon régulière à l'exploitation ou à l'entreprise agricole, **il ou elle devra choisir un statut de « salarié » ou de « co-exploitant »**.

Cette mesure concerne **tous les conjoints collaborateurs**, y compris ceux en activité lors de la promulgation de la loi.

Toutefois, les personnes qui relèvent déjà de ce statut peuvent continuer à en bénéficier pendant encore 5 ans.



Ce **nouvel espace numérique personnel et sécurisé dédié à votre santé** a été conçu en concertation avec des usagers, pour répondre à vos attentes en matière de sécurité, de confidentialité et de simplicité d'usage. Cet espace personnel sûr et facile d'accès, vous permet de rassembler les informations utiles à votre suivi médical, tout en gardant le contrôle sur vos données de santé.

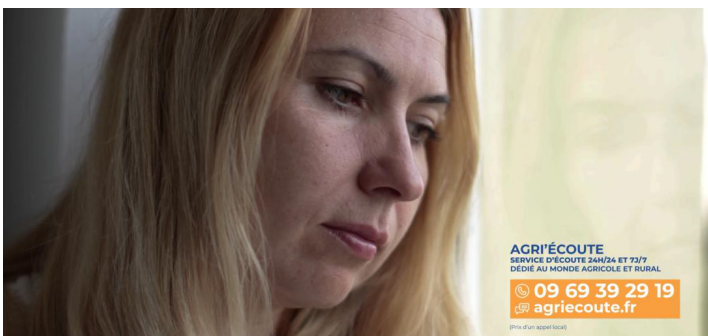
Le système de santé français se dote ainsi d'un service innovant qui vous offre la possibilité de gérer et stocker vos données de santé (analyses, ordonnances, radios...).

Vous pouvez autoriser vos professionnels de santé à accéder à vos documents de santé et ainsi échanger avec eux, de façon sécurisée.

Ce carnet de santé numérique est activable en quelques clics.

Rendez-vous sur monespacesante.fr

AGRI'ÉCOUTE



Avec Agri'écoute, il est possible de réécrire l'histoire.

Vous-même ou quelqu'un de votre entourage est en situation de détresse, Agri'écoute permet de dialoguer à tout moment et anonymement avec un professionnel soit :

➤ au **09 69 39 29 19** (prix d'un appel local)

➤ ou sur **agriecoute.fr** où vous pouvez également parler avec des psychologues formés à la gestion du mal-être disponible via un accès sécurisé et anonyme.

Identifiants identiques pour tous : **monespaceagriecoute** et mot de passe : **AGRIECOUTE**

Ces 2 services fonctionnent non-stop.

Aide au répit : Besoin de souffler ?

Le dispositif « **Penser à soi, c'est prévenir l'épuisement professionnel** » mis en place par la MSA, prévoit un accompagnement des non-salariés et salariés pour sortir d'une situation d'épuisement à travers des actions adaptées aux contextes rencontrés :

- aides au départ en vacances,
- accès aux loisirs avec leurs proches,
- aide au remplacement sur l'exploitation agricole,
- soutien psychologique,
- temps d'échanges collectif,
- ateliers thématiques.

Vous accompagner

Répit des actifs agricoles

« Penser à soi c'est prévenir l'épuisement professionnel »

Action Sociale

Agriculteurs(trices) et Salariés(ées) agricoles

Depuis 5 ans, le service Action Sociale de la MSA Auvergne a permis à des actifs agricoles en situation d'épuisement professionnel de participer à des « séjours de répit » organisés en partenariat avec des centres de vacances. Les bienfaits et les retours positifs des participants ont permis la poursuite de ce programme.

Nouvelles propositions pour souffler en 2022 :

- 4 week-ends répartis dans toute l'Auvergne et
- 2 séjours, soit au Village Vacances AVMA « **La Châtaigneraie** » à Mours dans le Cantal, soit au Village Vacances « **Le Cart** » à Sommières dans le Gard (30).

+ d'infos sur auvergne.msa.fr / Exploitant / Soutien aux agriculteurs / Aide au répit en cas d'épuisement professionnel